



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Capinghem

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : MC. FICHELLE > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à M. MATHON, C. CABY > pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de Convocation
29 SEPTEMBRE 2023

OBJET DE LA DELIBERATION
RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION JANVIER 2024
CM 2023-10 D.04

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le 19/10/2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires ;

En vue de l'organisation du recensement de la population 2024, Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement de huit agents recenseurs, non titulaires à temps non complet pour la période du 02 janvier au 17 février 2024.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

↳ La création de huit emplois d'agents recenseurs pour la période du 02 janvier au 17 février 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

Vincent DUCOURAU
Secrétaire de séance

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM